



RÉGIE DU
SDDEA

Fiche de poste

Chef de projet plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

Créée le : 06/02/2024

Mise à jour le : 19/06/2025

Référence : DIR12

Documents associés :

- Organigramme
- Contrat de travail

Filière : Technique

1. Finalité du poste

L'agent aura en charge l'élaboration, la mise en place, le suivi et la coordination des actions ainsi que la mise à jour du PGSSE.

L'ingénieur assure une fonction stratégique et transversale au sein de la Régie sur les thèmes de sureté, continuité de service et management du risque. Il est en particulier chargé de l'élaboration, la mise en place, le suivi et la coordination des actions ainsi que la mise à jour du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

Il contribue également aux autres démarches liées au management du risque :

- Plan de continuité d'activité ;
- Plan de management du risque ;
- Gestion de l'astreinte et des situations de crises (impact sanitaire ou milieux) ;
- Plan de secours ;
- Vigipirate, etc....

2. Activités

Activités principales :

Le PGSSE devra être coconstruit avec l'ensemble des acteurs du SDDEA et de sa Régie concernés par la distribution de l'eau ainsi qu'avec les partenaires externes en lien avec la sécurité sanitaire des eaux. Le chef de projet devra animer des groupes de travail. Il devra, en outre :

Mettre en place le PGSSE sur un périmètre restreint de la Régie et le décliner ensuite sur l'ensemble du périmètre :

- Proposer une méthodologie adaptée au SDDEA et à sa Régie pour l'élaboration de son PGSSE : des plans de gestion à établir à l'échelle de chaque système d'alimentation en eau potable, mise en place d'un dispositif global, etc... ;
- Décrire l'organisation actuelle du service d'eau potable tant d'un point de vue fonctionnel qu'organisationnel ;
- Recenser l'ensemble des plans et des mesures mis en place par le SDDEA et sa Régie en matière de sécurisation de l'eau potable (registre des plaintes, recueil des incidents, schéma d'alimentation en eau potable, etc...) afin de les intégrer pleinement à la démarche ;

- Identifier, hiérarchiser les dangers et évaluer les risques pour chacun des systèmes d'alimentation en eau potable. Recenser, sur le patrimoine eau, les défaillances de fonctionnement impactant la sécurisation de la distribution de l'eau potable et les hiérarchiser en fonction de leurs impacts (réglementaire, continuité de service, qualité de l'eau, maîtrise du contexte de distribution) ;
- Déterminer et prioriser des mesures de maîtrise des risques et définir un plan d'amélioration pour chacun des systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Elaborer et mettre en place des outils de suivi et de gestion avec des procédures claires en fonctionnement normal et anormal ;
- Réexaminer périodiquement le PGSSE, le réviser après un incident, mettre à jour le dossier et les différentes procédures ;
- Organiser des comités techniques et un comité de pilotage du PGSSE, les animer, rédiger les comptes-rendus ;
- Réaliser une recherche de financements auprès des différents organismes partenaires, concevoir les dossiers de demande de subvention et effectuer les demandes de versement des aides ;
- Être l'interlocuteur privilégié de l'ARS et des partenaires associés.

Management du risque :

- Être le référent au sein de la structure sur les questions de sûreté, de continuité de service et le management du risque et à ce titre d'expert propose, organise et déploie des études en lien avec ces thématiques : plan de continuité d'activité, plan de management du risque ;
- Assurer l'application des mesures VIGIPIRATE, en lien avec les services de l'Etat ;
- Contribuer aux réflexions sur les modalités de gestion de l'astreinte et de la cellule de gestion des situations de crises (Impact sanitaire ou milieux) ;
- Participer à l'animation de la cellule de gestion des situations de crises (CRISEAU) et du groupe de travail sur l'astreinte ;
- Assurer une veille sur l'ensemble de ces sujets ;
- Echanger en interne et en externe avec nos partenaires sur ces questions afin d'identifier les améliorations nécessaires.

Activités secondaires :

Missions transversales :

- Participer à la préparation des budgets ;
- Veille technique et réglementaire ;
- Faire le suivi administratif et financier de la démarche ;
- Assurer les consultations des prestataires d'accompagnement en lien avec la direction des affaires juridiques et des instances ;
- Participer aux animations de type « fresques du climat » ou « fresques de l'eau » mises en place par la direction ;
- Contribuer à la construction et à la mise en place de la démarche FSSD du Syndicat et sa Régie (politique autour de l'écoresponsabilité interne selon les principes de la méthode FSSD (Framework for Strategic Sustainable Development - démarche systémique, stratégique et participative dans le but d'intégrer la perspective de développement durable au cœur des métiers, des organisations et des projets.).

Cette liste n'est pas exhaustive, toute autre activité liée à l'évolution de la fonction et/ou aux compétences de l'agent, peut venir la compléter.

3. Positionnement dans la structure



Les liens hiérarchiques peuvent évoluer en fonction des missions et de l'évolution de la structure.

4. Lieux d'intervention

Sur l'ensemble des secteurs sur lesquels les missions sont exercées par le SDDEA et sa Régie.

5. Principaux partenaires

Internes :

- L'ensemble des services et des agents du SDDEA et sa Régie.

Externes :

- La région Grand-Est ;
- L'ADEME ;
- L'agence de l'eau ;
- La DDT ;
- La CCI ;
- Les collectivités territoriales et administrations du département de l'AUBE ;
- Tous les acteurs jugés nécessaires à l'exercice des missions.

Cette liste n'est pas exhaustive, toute autre activité liée à l'évolution de la fonction et/ou aux compétences de l'agent, peut venir la compléter.

6. Marge d'autonomie

- Les missions sont définies, suivies et évaluées par le responsable hiérarchique ;
- Le chef de projet en charge de la mise en œuvre du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) disposera d'une autonomie dans l'organisation des tâches à réaliser ;
- Il devra être responsable de l'application des procédures, de la réalisation effective du travail dans le respect des consignes et des délais ;
- Enfin, il réalisera un reporting régulier des actions réalisées et/ou en cours auprès de son supérieur hiérarchique direct et alerter éventuellement sur les difficultés rencontrées.

7. Compétences

Savoirs :

- Maîtrise de la gestion des risques et management de la qualité ;
- Connaissance en matière de sécurité sanitaire ;
- Connaissances techniques et réglementaires de l'alimentation en eau potable ;
- Maîtrise des textes réglementaires de référence (CCAG, fascicules du CCTTP, code de la commande publique, loi MOP) ;
- Connaissance en SIG ;
- Connaissances des principaux outils informatiques.

Savoir-faire :

- Gestion de projet en transversalité et en autonomie ;
- Sens des priorités et discernement ;
- Capacité d'animation de groupes de travail ;
- Sens de la pédagogie et de la communication avec les agents, les élus ;
- Aptitude rédactionnelle et esprit de synthèse.

Savoir-être :

- Travailler en équipe ;
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs ;
- Faire preuve de rigueur et de précision ;
- Fortes capacités d'analyses ;
- Qualités relationnelles ;
- Capacité d'écoute et de retranscription ;
- Goût pour l'innovation et force de proposition.

8. Moyens à disposition

- Matériel informatique ;
- Bureau.

9. Formations exigées

- Master/Ingénieur ou équivalent sur le management du risque avec une appétence pour les sujets liés à l'eau ;
- Expérience professionnelle souhaitée dans la gestion des risques ;
- Expérience recommandée en pilotage de projet ;
- Permis B.

10. Contraintes du poste

- Disponibilité (réunions ponctuelles en soirée).

Nom et prénom de l'intéressé(e) :	Signature du responsable hiérarchique :	Signature du directeur général :
Date et signature de l'intéressé(e) :		

--	--	--